DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le - 4 NOV. 2014
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **30 octobre 2014**

Compte rendu affiché le **05 novembre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 octobre 2014**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	31

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Yvan MARGUE à Christine BERTIN, Oscar ARAZ à Myriam MOSTEFAOUI, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO**

Objet :

14.10.0165
Création d'un poste de chargé de mission Rythmes scolaires - Ecole numérique

RAPPORT DE MONSIEUR AGGOUN

Mesdames, Messieurs,

La réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré est au cœur de cette rentrée.

Conformément aux dispositions relatives au décret 2013-77 du 24 janvier 2013, les écoliers ont, depuis le 1er septembre 2014, 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées à raison de 5h30 maximum par jour et 3h30 par demi-journées.

Le développement d'activités périscolaires de qualité est au cœur des préoccupations de la municipalité. Parce qu'il est essentiel que cette réforme s'appuie sur la consultation de l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves, associations, services municipaux), un Projet Educatif de Territoire (PEDT) évolutif sera développé tout au long de l'année. Il s'agit de mobiliser toutes les ressources éducatives du territoire afin d'offrir à chacun un parcours cohérent et de qualité en structurant les trois temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, extra- scolaire.

Je vous propose de créer un emploi de chargé de mission d'une durée de trois ans rattaché à la Direction de l'Education, avec pour missions :

- la coordination et l'animation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) ;
- en lien avec les services municipaux, coordonner le développement qualitatif et quantitatif des activités périscolaires assurées par la municipalité ;
- la mise en œuvre de partenariats associatifs dans le cadre des activités périscolaires ;
- la recherche de financements permettant notamment de poursuivre la formation de nos animateurs ;

Parallèlement, le chargé de mission s'attachera au développement des nouvelles technologies et du plan « école numérique » initié par le Ministère de l'Education Nationale. En effet, la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République instaure un service public du numérique éducatif. Ce nouveau service public a pour mission d'organiser une offre de productions pédagogiques numériques à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

Il répond aux objectifs suivants :

- inscrire le numérique dans les enseignements et développer des pratiques pédagogiques diversifiées ;

- renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'École ;

- réduire les inégalités sociales et territoriales ;

- assurer la formation aux outils et ressources numériques, ainsi qu'une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux ;

- permettre aux élèves de s'insérer dans la société en tant que citoyens et dans la vie

professionnelle ;

- favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Cette mise en place des rythmes scolaires et le développement futur du Plan numérique des écoles supposent la mise en œuvre de dispositions, d'actions, d'expérimentations et des organisations nouvelles qui nécessitent un accompagnement pour une durée spécifique de trois ans. L'ensemble de ces missions mis en place dans le cadre du périscolaire et de l'école numérique, s'inscrit donc dans une démarche d'actions pilotes qui feront l'objet d'une évaluation à la fin des trois années.

Cet emploi à temps complet sera pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Compte tenu de la spécificité de la mission, ce poste sera susceptible, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, d'être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, lequel sera rémunéré en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux ; la rémunération sera complétée du régime indemnitaire afférent au grade et de la prime dite du 13ème mois.

Cette création de poste de chargé de mission Rythmes scolaires- Ecole numérique a été soumise au Comité technique du 25 septembre 2014.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver la création à temps complet du poste de chargé de mission Rythmes scolaires- Ecole numérique tel que défini au présent rapport ;

➢ De dire que les crédits correspondants ont été prévus au chapitre 012 de l'exercice budgétaire en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➢ Approuve la création à temps complet du poste de chargé de mission Rythmes scolaires- Ecole numérique tel que défini au présent rapport ;

➢ Dit que les crédits correspondants ont été prévus au chapitre 012 de l'exercice budgétaire en cours.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY